

## CREER UNE SOCIETE EN SUISSE

### INTRODUCTION

De par leur proximité et les relations privilégiées qui existent entre la France et la Suisse dans leurs échanges commerciaux et de par les accords bilatéraux Suisse/Union européenne, la Suisse présente certains attraits pour les entrepreneurs français. Aussi certains entrepreneurs ou créateurs français envisagent l'implantation en Suisse pour des raisons commerciales, réglementaires mais également pour faciliter leur présence sur ce marché.

Ci-après quelques questions/réponses qui se posent préalablement à tout projet d'implantation en Suisse. Ce document n'a pas vocation à fournir toutes les informations nécessaires à la création d'une entreprise en Suisse. Il ne vise qu'à donner quelques points de repère.

### CREER UNE ENTREPRISE EN SUISSE, QUELLE FORME JURIDIQUE CHOISIR ?

Plusieurs possibilités selon que le projet soit individuel ou collectif :

- la succursale : pour une entreprise qui a le siège de son activité en France, création d'un établissement secondaire qui n'a pas de personnalité juridique distincte de la société mère étrangère mais peut facturer. Les bénéfices réalisés par son biais sont taxables en Suisse.
- l'entreprise individuelle : dans un premier temps et après production d'un dossier complet sur la viabilité du projet, les autorités suisses délivrent une autorisation de séjour valable 5 ans. L'autorité pourra plus tard examiner si l'activité indépendante est effective, durable et permet de couvrir les besoins vitaux. Si tel n'est pas le cas, l'autorisation pourra être révoquée.
- la société à responsabilité limitée : doit avoir un capital social au moins égal à 20 000 CHF à libérer en totalité à la constitution. Elle peut être fondée par 1 sociétaire minimum représentant une personne physique, une personne morale ou une société commerciale.
- la société anonyme : doit avoir un capital social au moins égal à 100 000 CHF dont 20 % au moins doivent être libérés à la constitution avec un minimum de 50 000 CHF. Elle peut être fondée par 1 actionnaire minimum représentant une personne physique, une personne morale ou une société commerciale.
- autres types de sociétés moins couramment utilisées : société en nom collectif, société en commandite simple.

En règle générale, au moins une personne autorisée à représenter la société (gérant ou directeur) doit être domiciliée en Suisse. Si tel n'est pas le cas, des fiduciaires établies en Suisse peuvent jouer ce rôle, moyennant rémunération.

Un comparatif des différentes formes juridiques est disponible sur le [Portail PME du SECO](#)

## QUELLES SONT LES OBLIGATIONS FISCALES ?

En Suisse, l'impôt peut être prélevé par la Confédération, les cantons et les communes. Les taux peuvent différer selon les cantons et les communes ainsi la fiscalité totale due par l'entreprise dépend de son lieu d'implantation.

Voir [le système fiscal suisse](#)

## QUID DE LA TVA ?

Trois taux de TVA sont applicables aux ventes de biens et de services en Suisse :

- taux normal : 7,7 %
- taux réduit : 2,5 % (alimentation, médicaments, journaux, revues, livres ....)
- taux spécial pour les prestations du secteur de l'hébergement : 3,7 %

**Nota : Ces 3 taux seront relevés le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour être portés à 8,1 %, 2,6 % et 3,8 %**

Les entreprises sont soumises à la TVA, quelle que soit leur forme juridique, sauf si le chiffre d'affaires des prestations assujetties à la TVA (livraison et/ou services) est inférieur à CHF 100'000.

## QUELLES CONDITIONS POUR TRAVAILLER EN SUISSE OU ENGAGER UN COLLABORATEUR ÉTRANGER ?

Pour exercer une activité à titre indépendant en Suisse, une autorisation est requise.

Il en est de même pour tout employeur qui désire engager un collaborateur étranger ou tout entrepreneur français qui souhaite s'implanter en Suisse et y travailler. Les infractions à cette règle sont passibles de sanctions pénales et administratives.

Pour plus d'informations sur les autorisations de travail, consulter le site du Secrétariat d'Etat aux migrations – SEM – [Permis pour ressortissants de l'UE/AELE](#)

## QUELLES OBLIGATIONS CONCERNANT LE DROITS DU TRAVAIL ET LES ASSURANCES SOCIALES ?

Le [droit du travail suisse](#) s'applique aux travailleurs sous contrat avec une entreprise Suisse, notamment en ce qui concerne le contrat de travail, le temps de travail, les vacances et jours fériés, le niveau de salaire, le licenciement, le respect des conventions collectives du travail -CCT- etc.

[L'Office fédéral des assurances sociales](#) propose un aperçu de la sécurité sociale suisse ainsi qu'un [tableau synoptique concernant la sécurité sociale suisse](#)

L'employeur est tenu de s'affilier et cotiser à une caisse d'assurances sociales obligatoires (variables selon la forme juridique choisie).

### QUEL EST LE COUT D'UNE IMPLANTATION ?

Outre les frais habituels liés à toute création de structure, il convient d'envisager, selon la forme juridique, les frais suivants :

Les [frais d'inscription au registre du commerce](#) qui dépendent fortement de la forme juridique.

Pour les permis de séjour, un émolument maximal de CHF 65 est applicable aux ressortissants de l'UE/AELE pour les titres L,B,CI et G. Voir le site du canton d'établissement pour plus de précision.

Il faut également envisager les frais de conseil, de notaire, de [droits de timbres](#)....

### PRINCIPALES DEMARCHES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'IMPLANTATION/ DE CREATION ?

- Demande d'autorisation de travail et de séjour  
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM – [Autorités cantonales](#)
- Protection sociale : [Système suisse de sécurité sociale](#)  
Inscription auprès de la [Caisse de Compensation](#) pour affiliation aux différentes assurances sociales suisses
- Fiscalité et TVA : [Administration Fédérale des Contributions](#)
- [Enregistrement auprès du Registre du Commerce](#) – Portail PME pour petites et moyennes entreprises

### EXISTE-T-IL DES AIDES A LA CREATION D'ENTREPRISE EN SUISSE ?

L'Etat n'accorde pas de soutien financier direct pour la création de nouvelles entreprises.

L'accès à des aides peut dépendre du domaine d'activité, du niveau d'innovation technologique de l'idée, de sa maturité, ainsi que du canton ou la région d'implantation.

### ADRESSES UTILES

[Portail PME pour petites et moyennes entreprises](#)

[Secrétariat d'Etat aux migrations SEM](#)

## EXISTE-T-IL DES AIDES A LA CREATION D'ENTREPRISE EN SUISSE ?

Les aides publiques suisses ne sont délivrées qu'après un examen approfondi du dossier d'investissement tant au niveau cantonal que fédéral.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Rapprochez-vous de votre point de contact d'Enterprise Europe Network le plus proche de chez vous : <https://een-france.fr/>.

Source : [Enterprise Europe Network Auvergne-Rhône-Alpes, CCI Auvergne-Rhône-Alpes](#)

*Les auteurs s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette fiche technique qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés ou liés à des cas particuliers.*